

ALVEA - T-PSO
route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

610/1106

46300 GOURDON
Tél.: 05 65 41 00 71

Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FACTURE
FP06192035

totalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
24 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
siège social : 898 Route de la Teinture
7200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

SAS FOISSAC
LIEU DIT TREBAIX

46090 VILLESEQUE

SIREN : 404857401

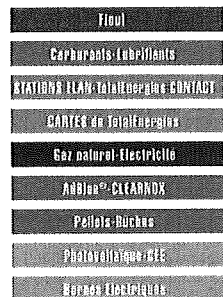
ADRESSE DE LIVRAISON	SAS	ADRESSE DE FACTURATION
	FOISSAC	
	LIEU DIT TREBAIX	
	46090 VILLESEQUE	
N° CLIENT	DATE	
CAH/81475304	24/07/2025	

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
P00033 EXCELLIUM PRO	1401,00 L			1368,75 / 1000L	1917,62



CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
				€ H.T.	
				€ TVA.	
				NET A PAYER	
. CHEQUE	1 917,62	20	383,52		1917,62 E
30j nets					383,52 E
ÉCHÉANCE	24/08/2025				2301,14 E

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2016). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8

Alvéa - T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus

N° CLIENT	81475304	N°	FP06192035
DATE	24/07/2025	NET A PAYER	2 301,14
. CHEQUE			